**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017**

L’an deux mille dix-sept le Quinze Février à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes PALIX Dominique – MENIAUD Aline - PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine - Mrs BASTIDE Alain - FEROUSSIER Jean-Michel - MOURGUET Patrick – PETERMANN Frédéric - VIGNAL Dominique -

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes BOUCHET Bernadette – BROET Sarah - PALAORO Andréa Mrs DAGORN Jean-Luc - MAURY Thierry -

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme TAVERNIER Delphine

**ORDRE DU JOUR** :

* Approbation du Compte de Gestion et vote du Compte Administratif 2016 (Commune),
* Approbation du Compte de Gestion et vote du Compte Administratif 2016 (Assainissement),
* Affectation des résultats année 2016 (Commune),
* Affectation des résultats année 2016 (Assainissement),
* Concertation transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron,
* Demande de subvention « une rose, un espoir »,
* Réforme délivrance Carte Nationale d’Identité,
* Modification limite d’agglomération,
* Questions diverses.

En ouverture de séance le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l’unanimité des membres présents. Madame le Maire demande l’autorisation du Conseil Municipal pour modifier l’ordre du jour en enlevant la délibération concernant la modification des limites d’agglomération, et en rajoutant une délibération pour une convention de délégation de maîtrise

d’ouvrage au SDE07.

**Approbation compte de gestion et vote compte administratif 2016** : Les comptes administratifs correspondant aux comptes de gestion de Monsieur le Trésorier concernant la commune, et le service assainissement pour l’année 2016 sont approuvés à l’unanimité, ils se présentent ainsi :

COMMUNE FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

Dépenses 402602.41 256120.86

Recettes 580757.58 346713.35

Excédent 178155.17 90592.49

ASSAINISSEMENT EXPLOITATION INVESTISSEMENT

Dépenses 29750.23 27586.09

Recettes 82070.50 54281.81

Excédent 52320.27 26695.72

**Affectation des résultats** : approuvée à l’unanimité

Commune : l’excédent de fonctionnement de 178155.17 est affecté ainsi : 120000 Euros en investissement au compte 1068 réserves, et 58155.17 Euros en fonctionnement au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Assainissement : l’excédent d’exploitation de 52320.27 est affecté ainsi 40000 Euros au compte 1068 Réserves 12320.27 Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

La commission des finances se réunira le Mardi 23 Mars 2017 à 17 Heures.

**Concertation transfert de compétences PLU à la communauté de Communes** **Ardèche Rhône Coiron** : La loi d’Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR en date du 24 mars 2014 publié le 27 mars 2017 n°2014-366) prévoit dans son article 136 que :

« La communauté de communes ou la communauté d’agglomération existant à la date de la publication de la loi (…) et qui n’exerce par la compétence en matière de plan local d’urbanisme (PLU), de document d’urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l’expiration d’un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Dans le délai de trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25% des communes membres représentants au moins 20% de la population s’y opposent ce transfert de compétences n’a pas lieu (…) »

La Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron a été créée par arrêté préfectoral n°07-2016-12-16-003 en date du 16 décembre 2016, par fusion des communautés de communes Rhône Elvie et Barrès Coiron (communauté de communes existantes à la publication de la loi et n’exerçant pas la compétence).

Elle comprend 15 communes pour une population municipale totale de 22 013 habitants. Sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, les 15 communes sont soit en cours d’élaboration de leur PLU (2), soit déjà soumises au PLU (1) ou en cours de révision de leur PLU ou de leur Plan d’Occupation des Sols (POS) (9), soit en carte communale (2), soit soumises au RNU (1).

De son côté, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron participe à l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur un périmètre qui rassemble huit EPCI (après fusions opérées au 1er janvier 2017). Le SCoT est un document opposable aux documents d’urbanisme des communes : les PLU doivent être compatibles avec lui.

Dans ce contexte et à ce jour, le transfert de compétence de la commune de ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC vers la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron en matière de PLU n’est pas opportun.

Il convient toutefois de préciser que l’article 136 de la loi ALUR prévoit d’autres moments où le transfert de cette compétence pourra intervenir :

* Soit du fait de la volonté de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron,
* Soit au premier jour de l’année suivant l’élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (c’est-à-dire le 1er janvier 2021), sauf si les communes s’y opposent dans les mêmes conditions ci-dessus énumérées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité :

S’OPPOSE au transfert automatique de la compétence PLU à compter du 27 mars 2017 à la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

DEMANDE au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d’opposition.

**Demande de subvention Une rose Un espoir** : Madame le Maire présente le courrier de l’association « une rose, un espoir » qui a pour but de collecter des fonds destinés à la Ligue contre le Cancer comité Ardèche et qui servent exclusivement à la recherche, à l’aide aux malades et à leur famille, à la prévention, au dépistage et également à l’investissement partiel ou total de matériel dédié à la maladie.

L’association sollicite une subvention afin de pouvoir mettre en œuvre leur manifestation annuelle. Une étape est prévue cette année dans notre commune le 29 avril prochain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par huit voix pour et 1 voix contre

décide d’octroyer la somme de 100 Euros à Une rose Un espoir, le cœur des motards Secteur Ardèche.

**Réforme délivrance Cartes Nationales d’Identité** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réforme de la délivrance des Cartes Nationales d’Identité (CNI), à partir du 1er décembre 2016 seules les 27 communes équipées de bornes biométriques sont habilitées à délivrer les titres d’identité.

* S’inscrivant dans la démarche de l’association des Maires Ruraux d’Ille et Vilaine (AMR35),
* Dénonçant la gravité de la situation,
* Dénonçant cette régression du service public et cette perte de proximité,
* Demandant aux pouvoirs publics l’annulation de cette réforme portant atteinte aux territoires ruraux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l’unanimité AUTORISE Madame le Maire à s’opposer à cette réforme.

**Convention délégation de maîtrise d’ouvrage** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à la délégation de la maîtrise d’ouvrage temporaire au SDE 07 dans le cadre des travaux de renforcement d’ERDF poste Ozon pour ce qui concerne l’enfouissement des réseaux d’éclairage publics ainsi que l’enfouissement coordonné des réseaux de communication.

Le Conseil Municipal après délibération, à l’unanimité AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Plan Local d’Urbanisme** : la nouvelle Opération d’Aménagement Programmée est présentée au Conseil Municipal, ce nouveau projet fait l’unanimité, il devra être soumis aux services de l’Etat et de la Chambre d’Agriculture pour avis.

En ce qui concerne la zone agricole, il n’y aura pas de division de la zone A, les constructions de bâtiments agricoles seront autorisées dans la mesure où les réseaux ne sont pas nécessaires.

**Commissions intercommunales** : les élus se positionnent dans les commissions de travail de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron (Madame le Maire préside 4 commissions)

Commission Culture : PLATZ Cécile

Commission Action Sociale : PALAORO Andréa, PLATZ Cécile

Commission Petite enfance Jeunesse : MENIAUD Aline

Commission Menus : MENIAUD Aline, PALAORO Andréa

Commission Restauration Collective : MENIAUD Aline, PALAORO Andréa

Commission Développement Economique : FEROUSSIER Jean-Michel

Commission Déchets : PLATZ Cécile, BOUCHET Bernadette

Commission Logement et Cadre de vie : VIGNAL Dominique

Commission Environnement : PALAORO Andréa, MOURGUET Patrick

Commission Tourisme : PLATZ Cécile, BASTIDE Alain

Commission Aménagement de l’Espace : DAGORN Jean-Luc

Commission Finances : PALIX Dominique

Un délégué est également désigné pour le Syndicat Mixte d’Aménagement de la Payre et de ses Affluents : Madame MENIAUD Aline.

**Construction Réfectoire** : les travaux avancent rapidement sans problème particulier.

**Groupe Scolaire** : une fermeture de classe a été annoncée, toutes les familles sont invitées à inscrire leurs enfants le plus rapidement possible pour la rentrée scolaire 2017/2018, un recomptage des inscriptions aura lieu en Juin. Si les effectifs sont suffisants à ce moment-là, la classe sera maintenue.

**Cabine téléphonique** : Orange va démanteler toutes les cabines téléphoniques d’ici la fin de l’année, un collectif Ardéchois propose de réaménager ce mobilier pour en faire des lieux de dons. Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative, un contact sera pris pour avoir de plus amples renseignements.

**Les Restos du Cœur** : un courrier de remerciement a été adressé pour l’aide allouée.

**Décorations de Noël** : une commission est créée pour réfléchir à ces aménagements. Mesdames MENIAUD Aline, PALIX Dominique, TAVERNIER Delphine, Messieurs FEROUSSIER Jean-Michel, MOURGUET Patrick en font partie. La prochaine réunion est programmée pour le Jeudi 20 Avril à 18 Heures.

**Prochain Conseil Municipal** : le Mercredi 12 Avril à 18 H 15.

Séance levée à 20 Heures 15.

Fait à ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 17 Février 2017,

Madame le Maire,